

Lutry, le 1^{er} mai 2025

Qui va piano, va sano – pour l'introduction du 30 km/h de nuit à Lutry

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,

Le bruit routier constitue aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique. Ses effets sont bien documentés : troubles du sommeil, fatigue chronique, augmentation du risque de maladies cardio-vasculaires... autant d'atteintes au bien-être des populations concernées.

À Lutry, traversée par deux axes majeurs et plusieurs routes secondaires, cette problématique est bien réelle. Conformément à son obligation légale d'assainissement du bruit, la Municipalité avait commandé il y a quelques années une étude sur les nuisances sonores, notamment sur les axes verticaux (Route de la Conversion, Route de Savuit/Crochet/La Croix) et horizontaux (Route de Lavaux, Route des Monts-de-Lavaux).

Cette étude mettait en évidence la nécessité de prendre des mesures. Or, à ce jour, seules des pistes d'intervention de type infrastructurel – tels que revêtements phonoabsorbants ou murs anti-bruit – semblent avoir été considérées.

Pourtant, une autre mesure, simple et efficace, a déjà fait ses preuves dans d'autres communes du canton : l'introduction d'une limitation générale de vitesse à 30 km/h durant la nuit. Ce dispositif présente plusieurs avantages : il est peu coûteux, ne nécessite aucun aménagement routier, et son impact sur la qualité de vie est tangible.

Dans les communes ayant adopté cette mesure, les retours des riverains sont largement positifs : diminution significative du bruit perçu, amélioration du sommeil, sentiment de sécurité renforcé.

Dans cet esprit, et afin de préserver, voire d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens, nous invitons, par voie de postulat, la Municipalité à étudier l'opportunité d'introduire une limitation nocturne généralisée à 30 km/h sur les axes principaux de notre commune.

Kilian Duggan

